



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Elise LOUBET

Tél : 05 46 27 44 40

elise.loubet@charente-maritime.gouv.fr

Compte-rendu
de la réunion de la commission
départementale
de la nature, des paysages
et des sites en formation
spécialisée « Nature »
du 23 novembre 2023

La Rochelle, le 10 JAN. 2024

Pièce jointe : 1

Le 23 novembre 2023 à 14 heures, s'est tenue, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CAYRON, Secrétaire général, la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) siégeant en formation spécialisée dite « de la nature ».

Étaient présents :

- Madame Héloïse MAUROUARD, coordinatrice des Réserves Naturelles Nationales à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine,
- Madame Ghislaine GRAILLOT, de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Monsieur Stéphane CHEDOUTEAUD, conseiller départemental (en visioconférence),
- Monsieur Dominique CHEVILLON, de Nature environnement 17,
- Monsieur Michel METAIS, de la Ligue de Protection des Oiseaux,
- Monsieur Patrice BELZ, du conservatoire du littoral,
- Monsieur Olivier VAN CANNEYT, représentant de l'UMS PELAGIS,
- Monsieur Guillaume BARON, du museum d'histoire naturelle de La Rochelle,
- Monsieur Denis FICHET, de la Société des Sciences Naturelles de la Charente-Maritime.

Étaient détenteurs de mandat :

- Monsieur CHEVILLON, de Nature environnement 17, était détenteur du mandat délivré par Monsieur BELZ, du conservatoire du littoral.

38, rue Réaumur – CS 70000
17 017 La Rochelle cedex 01
Tél. : 05.46.27.43.00
www.charente-maritime.gouv.fr

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Stéphane DONNOT, sous-préfet de Rochefort
- Mesdames Élise LOUBET et Laurence JOIN du bureau de l'environnement de la Préfecture.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Secrétaire général ouvre la séance et accueille les membres de la commission. Il propose de débiter l'examen du dossier inscrit à l'ordre du jour.

Dossier :

Yves et Fouras

(article R. 332-6 du code de l'environnement)

Objet : demande d'autorisation pluriannuelle de travaux portant sur le projet de confortement dunaire par ré-ensablement sur la plage du lieu-dit "Les Sables" (Pointe des Doux) au sein de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron sur la commune du Château d'Oléron

Demandeur : Communauté de communes de l'île d'Oléron

Monsieur le Président accueille Monsieur Richard BENITO-GARCIA, adjoint au maire du Château d'Oléron, Monsieur Thierry MARECHAL et Monsieur Nathan FABRE de la communauté de communes de l'île d'Oléron, en tant qu'invités.

Présentation du rapport

Madame Héloïse MAUROUARD, coordinatrice des réserves naturelles nationales à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine, présente le rapport annexé.

Examen du dossier

Monsieur BENITO GARCIA-ROBLIN déplore qu'il soit demandé à la collectivité de réfléchir à une relocalisation de la route des huîtres. C'est un axe économique important avec des passages de nombreux poids-lourds. Si la collectivité devait repenser la route en rétro-littoral, cela représentera un coût énorme et, techniquement, les lieux ne s'y prêtent pas : le site est entouré de marais et les voiries ne sont pas adaptées. Par ailleurs, si les enrochements sont enlevés, il n'y aura plus de protection contre la mer. Il est incontestable que la mer, à l'horizon 2050 sur cette partie du littoral, va monter et cela va poser des difficultés pour déplacer la route.

Mme MAUROUARD estime que c'est déjà ce qui est fait dans la stratégie locale de gestion de la bande côtière dans laquelle une démarche prospective a déjà été engagée et des scénarios identifiés (de l'inaction jusqu'à la défense active) à expertiser.

Monsieur DONNOT rappelle que le souhait de l'État est que les collectivités réfléchissent à une stratégie. C'est pour cela qu'au titre du fonds vert, l'Etat aide les collectivités dans l'élaboration de cartographies et de stratégies. Il faut examiner tous les scénarios possibles afin d'y voir plus clair.

Monsieur MARECHAL rappelle que cette demande d'autorisation s'inscrit dans une stratégie déjà mise en place : la stratégie locale de gestion de la bande côtière. Des études sont en cours, y compris sur la pointe des Doux. La présente demande d'autorisation est plus à court terme en attendant que les études et les éventuelles autorisations soient faites. La durée de l'autorisation de 2 ans pose une difficulté car cela ne représente qu'un seul rechargement. La CdC demande a minima une durée d'autorisation permettant 2 rechargements. L'idéal serait 6 ans pour 3 rechargements.

Par ailleurs, la CdC aimerait pouvoir si besoin prélever du sable au Douhet, même si le sable proviendra majoritairement du gisement de Boyardville.

Enfin, concernant la demande d'inventaire de la faune benthique, le site est dragué tous les ans. Il espère qu'il n'y a pas de faune benthique à cet endroit. La demande est inutile.

Monsieur CHEVILLON comprend les enjeux concernant le déplacement de la route. La stratégie n'est pas encore en place, donc aujourd'hui on est sur des succédanés. Le problème est global, donc faut être prudent sur la durée de l'autorisation. L'avis DREAL est pertinent, mais pourquoi ne pas allonger la durée de l'autorisation à 2 rechargements. En revanche, multiplier les zones de prélèvement, sans en mesurer les incidences, peut être dangereux. Il n'y a pas que cet endroit qui a besoin de sable, donc il faut être prudent. C'est une situation ponctuelle qui ne peut que s'inscrire que dans une stratégie plus globale et pérenne.

Monsieur METAIS demande quel type d'étude prospective était envisagé sur ce site et de quelle durée. Est-ce une étude de type ADAPTO ? Il faut que le site d'étude soit étendu. C'est l'étude des scénarios qui permettra de savoir si la route doit être déplacée. Il ne faut pas que la durée de l'autorisation soit trop longue pour qu'une stratégie pérenne soit mise en place rapidement.

Monsieur MARECHAL précise que l'étude a en réalité déjà été faite. Il s'agit du diagnostic hydro-sédimentaire des côtes oléronnaises lancé en 2019. Il a donné naissance à la stratégie locale de gestion de la bande côtière. Cette étude a permis d'identifier des sites à enjeux (pour les biens et les personnes) notamment pour érosion et risque de submersion. Avant cela, il y a des études faites dans le cadre du PAPI (pas de système d'endiguement pour la pointe des doux). La stratégie vise à étudier différents enjeux et scénarios selon les sites. Les études se font sous maîtrise d'ouvrage du département (convention GEMAPI). L'étude durera environ 6 ans. D'autres études sont faites. Il aurait fallu mieux détailler dans le dossier l'ensemble des études et actions menées.

Monsieur FICHET partage les avis émis, notamment celui du CSRPN. Il faut réfléchir sur le long terme et penser au retrait du trait de côte. Au sujet des sédiments prélevés à Boyardville, ce sont des zones où il y a très peu de faune enfouie. Le sable va repartir. C'est vraiment une solution temporaire. Les zones à zoosphère vont être recouvertes par le sable, cela peut donc avoir un impact.

Une discussion s'engage sur les stratégies régionale et nationale de la bande côtière et les orientations proposées par ces stratégies.

Monsieur CHEVILLON rappelle la position du conservatoire du littoral dont il a le mandat.

Des discussions s'engagent sur la formulation à retenir concernant la durée de l'autorisation. Les membres s'accordent pour conditionner l'autorisation à « deux rechargements dans la limite de 3 ans. »

Monsieur METAIS comprend qu'une deuxième autorisation soit donnée mais rappelle qu'il faudra que les résultats des études soient présentés avant une éventuelle nouvelle demande d'autorisation.

Monsieur MARECHAL précise que, pour la prochaine autorisation, celle-ci s'appuiera sur le plan de gestion des sédiments de la communauté de communes. Une seule demande d'autorisation sera sollicitée à l'échelle du site (avec potentiellement une étude d'impact vu l'ampleur du projet et une demande loi sur l'eau). Une autorisation pour la réserve naturelle sera également demandée.

Monsieur Olivier VAN CANNEYT rejoint les avis évoqués des membres de la commission et la nécessité de voir à plus long terme. Il souhaite également savoir si le bilan carbone de toutes ces actions a été évalué. Déplacer des camions pour recharger du sable régulièrement sur la plage ne semble pas aller dans le bon sens.

Monsieur FICHET partage cette position.

Monsieur BENITO-GARCIA rappelle qu'il faut ici protéger les intérêts économiques. Il ne s'agit pas que d'apporter du sable pour les estivants.

Monsieur MARECHAL précise que, dans le cadre du plan de gestion des sédiments à l'échelle globale de l'île, l'impact carbone sera pris en compte.

Avis exprimés par les membres de la CDNPS

Monsieur le Président soumet le dossier au vote des membres de la commission après que les invités soient sortis de la salle. Il propose aux membres de limiter l'autorisation à « deux rechargements dans la limite de 3 ans ». Il rappelle également que les prélèvements de sable doivent être faits au plus proche du site afin d'éviter l'apport d'espèces exogènes à la réserve.

Les membres émettent à l'unanimité un **avis favorable**.

Le Secrétaire général,
Président de la CDNPS,



Emmanuel CAYRON